

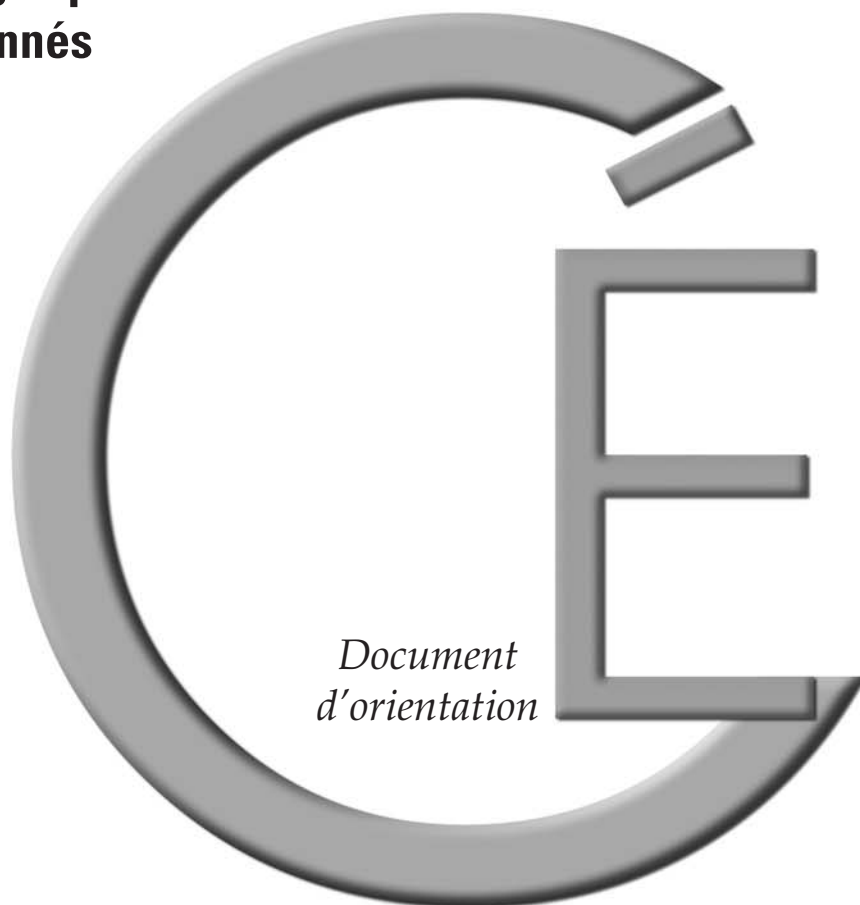
**Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial**

**Évaluation
de l'efficacité
des plans de réussite
des collèges privés
subventionnés**

*Document
d'orientation*

**Commission
d'évaluation
de l'enseignement
collégial**

**Évaluation
de l'efficacité
des plans de réussite
des collèges privés
subventionnés**



*Document
d'orientation*

Février 2008

Ce document a été préparé par
Jocelyne Bolduc, coordonnatrice

Secrétariat : Nadine Desjardins

Ce document peut être consulté sur le site Internet
de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial à l'adresse suivante :
<http://www.ceec.gouv.qc.ca>

Ce document a été adopté à la 192^e réunion
de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 18 février 2008

Dépôt légal – 2008
Bibliothèque et archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 978-2-550-52275-1 (Imprimé)
978-2-550-52276-8 (PDF)
© Gouvernement du Québec

Table des matières

Introduction	5
Principales conclusions tirées du rapport synthèse de septembre 2004 portant sur l'évaluation des plans d'aide à la réussite	7
Le cadre général de l'évaluation de l'efficacité des plans de réussite	9
Pour les collèges privés subventionnés visés par l'opération	9
Pour la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	10
Conclusion	11

Ce document présente les orientations retenues par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour l'évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés.

Introduction

Au printemps 2000, le ministre de l'Éducation du Québec a demandé aux collèges publics et privés subventionnés d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de réussite. Cette demande résultait d'un consensus autour de la qualification des jeunes établi en février 2000 lors du *Sommet du Québec et de la jeunesse*. Ces plans se sont inscrits dans la continuité des actions posées par le milieu puisque les collèges et le ministère de l'Éducation avaient fait de la réussite et de la diplomation une question prioritaire.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, à la demande du ministre, a évalué en 2001-2002 les plans institutionnels de réussite des collèges. L'année suivante, elle a analysé la mise en œuvre de ces plans. Chaque collège a ensuite procédé au bilan de son plan de réussite 2000-2003. Ce bilan – qui a été examiné par la Commission en 2003-2004 – devait comprendre l'analyse des indicateurs (la réussite des cours en première session, le taux de réinscription au troisième trimestre et le taux de diplomation), l'évaluation de la mise en œuvre du plan et l'évaluation de l'efficacité des mesures d'aide prévues au plan. Finalement, chaque collège devait porter un jugement sur l'efficacité de son plan. Les collèges ont pu, par la suite, s'appuyer sur le bilan pour élaborer leur nouveau plan de réussite. La plupart des collèges privés subventionnés ont alors adopté un nouveau plan de réussite.

Les collèges se sont dotés de moyens (politiques, plans et pratiques) pour assurer la qualité et le développement de la formation qu'ils offrent. Les plans de réussite constituent une de ces composantes d'assurance qualité. La Commission reconnaît l'évolution, dans les collèges, des pratiques d'évaluation pour assurer la qualité de la formation, et ce, dans une approche de plus en plus intégrée propre à chaque établissement.

Pour la Commission, la présente évaluation des plans de réussite, sous l'angle de l'efficacité, s'inscrit dans la continuité de ses opérations d'assurance qualité de l'enseignement collégial. De plus, elle permet à la Commission d'accompagner les collèges dans l'amélioration continue de leurs processus.

Pour les collèges privés subventionnés visés par la présente opération, l'évaluation de l'efficacité de leur plan de réussite sera l'occasion, d'abord de mettre en relation les résultats obtenus avec les objectifs visés et, ensuite, de porter un regard critique sur leur plan. Ce bilan constitue un outil essentiel pour les collèges dans l'élaboration de leur prochain plan.

Principales conclusions tirées du rapport synthèse de septembre 2004 portant sur l'évaluation des plans d'aide à la réussite

Les premiers plans ont été élaborés en 2000 et ont fait l'objet d'un suivi et d'un bilan. Le rapport synthèse¹ de cette évaluation concluait que, dans l'ensemble des collèges, l'implantation des plans d'aide à la réussite avait été accompagnée d'une hausse de la réussite des cours à la première session et de la réinscription à la troisième session. De plus, la Commission constatait que les collèges qui avaient obtenu de bons résultats avaient choisi des mesures pertinentes en lien avec les obstacles à la réussite et à la diplomation de leurs étudiants. Ils avaient également bien mis en œuvre les activités prévues au plan, notamment en assurant la coordination des activités et la concertation des intervenants. Enfin, ces collèges avaient accordé une grande attention au suivi régulier de leur plan et ils avaient pu s'ajuster aux résultats qu'ils obtenaient. Finalement, la Commission notait que cette expérience devait permettre à l'ensemble des collèges d'élaborer et de mettre en œuvre de nouveaux plans de réussite qui soient efficaces.

1. Le rapport synthèse sur l'évaluation des plans d'aide à la réussite des collèges est disponible sur le site Internet de la Commission (<http://www.ceec.gouv.qc.ca/publications/SYNTHESES/PlanReussite.pdf>).

Le cadre général de l'évaluation de l'efficacité des plans de réussite

Pour les collèges privés subventionnés visés par l'opération

Chacun des collèges jugera de l'efficacité de son plan de réussite en évaluant l'atteinte des objectifs en relation avec les résultats obtenus. Il portera un regard critique sur son plan et il examinera les résultats obtenus en fonction du contexte d'élaboration (de l'analyse des obstacles à la réussite à la détermination des indicateurs) et de mise en œuvre du plan. Cet exercice permettra aussi de vérifier la pertinence des indicateurs utilisés pour faire état de la progression de l'atteinte des objectifs et, dans certains cas, d'apprécier l'efficacité des moyens mis en œuvre.

Chaque collège élaborera sa propre démarche et fera les choix méthodologiques appropriés à l'exercice en fonction de son contexte particulier et du cadre d'analyse de la Commission. Pour que ce bilan contribue efficacement à l'élaboration du plan suivant, le collège établira un échéancier qui tient compte du moment opportun d'évaluer son plan ainsi que des délais établis par la Commission.

En élaborant une planification des activités d'autoévaluation ajustée à l'échéance du plan de réussite, les collèges pourront réinvestir les résultats des analyses et les éléments de la conclusion dans l'élaboration de leur nouveau plan.

Pour la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

La participation de la Commission à cet exercice se fera de la façon habituelle : après avoir analysé le rapport d'autoévaluation, elle effectuera une visite à l'établissement, puis elle produira une version préliminaire de son rapport portant sur la démarche de l'institution et sur l'efficacité du plan de réussite. Ce rapport sera transmis au collège qui pourra réagir. La Commission prendra en compte les réactions du collège pour la rédaction de la version définitive du rapport.

La Commission rendra public, au printemps 2008, le cadre d'analyse présentant les critères utilisés pour l'évaluation de l'efficacité des plans de réussite et pour l'étude des rapports des collèges.

Par ailleurs, la Commission aura le souci d'accompagner les collèges dans leur démarche d'évaluation, notamment par le biais de séances d'information ou d'autres occasions d'échanger sur cette opération. Les séances seront organisées de façon à rejoindre le plus grand nombre de personnes possibles. Elles débuteront en avril 2008 et elles s'étaleront sur une période allant jusqu'en juin 2009.

Conclusion

L'évaluation de l'efficacité des plans de réussite s'inscrit résolument dans la vision de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, soit d'être reconnue pour sa contribution spécifique au développement continu de la qualité, à la crédibilité et à la reconnaissance de l'enseignement collégial. Cette opération permet à la Commission de faire le suivi des plans de réussite et de poursuivre l'évaluation de l'efficacité des composantes qui permettent d'assurer la qualité de la formation dans chaque établissement. Elle contribue également à accompagner les collèges dans l'amélioration de leurs processus de planification en lien avec la réussite.

Dans le cadre de cette opération, les collèges examineront les résultats obtenus en fonction des objectifs tout en posant un regard critique sur le plan lui-même, son contexte d'élaboration, de réalisation et de suivi. L'exercice permettra aux collèges de faire le point sur leur situation et d'établir un bilan des réalisations et des pratiques de suivi qui leur servira dans la préparation du prochain plan de réussite.

L'opération se déroulera en collaboration avec les collèges, selon le processus habituel de la Commission.

